

MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

4 rue Charentonne

28190 Saint-Germain-le-Gaillard

☎ : 02 37 23 39 16

SESSION ORDINAIRE DU MARDI 30 JUIN 2020

Convocations adressées le 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur AUBRY Pascal.

Étaient présents : M. AUBRY Pascal, Mme SECRÉTAIN Catherine, Mme BAILLY Sophie, M. LALMANACH Thomas, Mme ROZIER Aurélie, M. BOULANGER Fabien, Mme CLAIRE MOUILLON Aude, Mme HEUZÉ Myriam, M. LE NESTOUR Steven, Mme OLIVIER Sophie, Mme BAUDRY Nadia,

Secrétaire de séance : M. LALMANACH Thomas

I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal le 9 juin 2020

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal le 09 juin 2020 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

II - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de maintenir les taux d'imposition**, voir le tableau ci-dessous :

Désignation	Taux voté pour l'année 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux voté pour l'année 2020	Produit fiscal pour l'année 2020
Taxe foncière bâtie	15,84 %	226 300	15,84 %	35 846
Taxe foncière non bâtie	29,95 %	72 800	29,95 %	21 804
			Total	57 650
Taxe Habitation		335 400		40 248
			<i>Total</i>	<i>97 898</i>

➤ Délibération n° N°D2020.06.23

III – Vote des Budgets Primitifs 2020 de la Commune et du Service des Eaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter le vote des budgets Commune et Service des Eaux 2020 au vendredi 10 juillet 2020 en raison d'une réunion prévue avec la Trésorerie le mercredi 1er juillet 2020 afin de finaliser avec exactitude.

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

IV – Délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le Maire et les Adjointes.

- M. AUBRY Pascal, Maire : Conseiller Communautaire, titulaire
- Mme SECRÉTAIRE Catherine, 1^{ème} Adjointe : Conseillère Communautaire, suppléante

V - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Nom Prénom	Nom Prénom
M. DELARSON Lauren	M. LANGLOIS Yves
Mme OLIVIER Sophie	M. TRUBERT François
M. LE NESTOUR Steven	Mme PONTIE Audrey
M. LALMANACH Thomas	M. BOULANGER Thierry
M. GÉROUDÉ Patrick	Mme MAHIEU Catherine
M. THIEL Sébastien	Mme TOURNEBOEUF Nadège
M. ROZIER Michaël	Mme POUPARD Valérie
Mme CATOIRE Aurélie	M. COSTE Benoît
M. AUBRY Pierre	M. SECRÉTAIRE Julien
Mme BARENTIN Isabelle	M. LECUYER Antoine
Mme BIGEAULT Christine	M. CADROT Philippe
M. PERRINEAU Jérôme	Mme CARON Julie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2000 habitants*).

- *Délibération n° N°D2020.06.24*

VI - Commission de contrôle des listes électorales

M. le maire informe le conseil municipal que le service pôle élections de la Préfecture sollicite la mise en place et la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Composée (*pour les communes de – 1 000 habitants*) :

- ☞ 2 délégués (1 Titulaire et 1 Suppléant) du conseil municipal de la commune
- ☞ 2 délégués (1 Titulaire et 1 Suppléant) du Préfet, désignés par le représentant de l'Etat
- ☞ 2 délégués (1 Titulaire et 1 Suppléant) du TGI, désignés par le président du tribunal judiciaire

S'agissant des délégués du Préfet et du Tribunal Judiciaire, les personnes désignées précédemment peuvent être reconduites.

Après lecture des délégués de chaque catégorie,

➤ **Délégués du conseil municipal** doivent être désignés.

Mme HEUZÉ Myriam et M. BOULANGER Fabien se portent candidats.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ Désigne Mme HEUZÉ Myriam déléguée titulaire et M. BOULANGER Fabien délégué suppléant, membres de la commission de contrôle des listes électorales pour représenter le Conseil Municipal).

➤ *Délibération n° N°D2020.06.25*

➤ **Délégués du Préfet** : Mme De la Roche Laëtitia, titulaire et Mme ROUSSEAU Odile, suppléante, peuvent être reconduites membres de la commission de contrôle des listes électorales pour représenter le Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ Décide que Mme De la Roche Laëtitia déléguée titulaire et Mme ROUSSEAU Odile déléguée suppléante, restent membres de la commission de contrôle des listes électorales pour représenter le Préfet.

➤ *Délibération n° N°D2020.06.26*

➤ **Délégués du TGI** : M. AUBRY Pierre, délégué titulaire peut être reconduit membre de la commission de contrôle des listes électorales pour représenter le tribunal judiciaire.

Mme HEUZÉ Myriam, déléguée suppléante ne peut être reconduite déléguée suppléante pour représenter le tribunal judiciaire étant conseillère municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Décide que M. AUBRY Pierre, délégué titulaire soit reconduit membre de la commission de contrôle des listes électorales pour représenter le tribunal judiciaire.

✓ Demande au tribunal judiciaire de désigner un délégué suppléant, parmi les 2 propositions suivantes :

M. BOULANGER Thierry

Mme LECUYER Elisabeth

➤ *Délibération n° N°D2020.06.27*

VII - Commissions de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCEBP va procéder aux élections du Président et des Vice-Présidents de la CCEBP le 8 juillet 2020.

De nouvelles commissions peuvent être créées, la désignation de délégués par rapport aux commissions de la CCEP est reportée.

VIII- Questions diverses et informations

- La commission numérique se réunira le mardi 07 juillet 2020 à 19h15 pour le site internet, ...
- Le paratonnerre de l'église : un nouveau devis va être demandé par Mme SECRÉTAIN Catherine.
- Stationnement des poids lourds sur la place de l'église : un arrêté va être établi pour l'interdire.
- Vérifier la dernière date de contrôle effectué par APAVE pour la salle des fêtes.
- La gazinière piano de la salle des fêtes sera à changer, Mme BAILLY Sophie va se renseigner.
- Faire intervenir la police de l'environnement pour les véhicules abandonnés sur la commune.
- Gestion du cimetière, Mme ROZIER Aurélie va analyser
- Afin de broyer les chemins communaux qui ne le sont pas, Saint-Germain-le Gaillard va travailler avec Saint-Lupercé qui dispose du matériel adapté.
- Le chemin du Pot de Vin au Charmois menant jusqu'à la mare devrait être drainé, et faire un fossé : Demander un devis à l'entreprise CAGÉ et contacter la DDT (*M. Ferrer*) pour être guidé.
- 2 bouches à clé posent problème : contacter CAGÉ
- A l'entrée du cimetière, au niveau du portillon, un dépassement de fer a été tronçonné pour éviter le danger aux personnes.
- Les 2 mares : Mme BAUDRY Nadia va demander d'autres devis.
- Les volets et la porte de la mairie seront repeints après préparation, choisir la couleur.
- La porte de l'église en bois sera lasurée au naturel.
- Sécurité à l'adduction d'eau de l'ancien château d'eau: pose d'un cadenas à codes, facturer la CCEBP.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le vendredi 10 juillet 2020 à 19h15.
- Faire une note pour le feu pour les administrés, rappel de l'arrêté de la Préfecture du 29/07/2013.
- Afin d'améliorer le suivi des demandes des administrés, le conseil municipal va mettre en place une procédure et un registre, permettant à tout les membres du conseil municipal et à la secrétaire de mairie de connaître l'avancement d'une demande et de se répartir les tâches.
- Le Conseil des Maires s'est déroulé le lundi 22 juin 2020 à la CCEBP, où plusieurs sujets ont été présentés dont l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a 4 buts:
Ce dispositif est financé par l'Etat au travers de l'ANAH.
 - Lutte contre les passoires énergétiques
 - Lutte contre les logements indignes / insalubres
 - Adaptation des logements à la perte d'autonomie ou mobilité réduite
 - Densifier les cœurs de bourgs

Le Conseil Municipal va promouvoir par une réunion publique dès que possible, des flyers, ...
Une convention serait signée au début de septembre 2020 entre l'opérateur INAHRI et la CCEBP.
Les dossiers des administrés intéressés sont créés par INAHRI et instruits par l'ANAH.

- Présentation des services de la CCEBP par un diaporama.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30